

PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) a été lancé lors du Sommet mondial sur le développement durable en 2002 à Johannesburg, en réponse à la résolution 54/214 de l'Assemblée Générale des Nations unies. Faisant écho à la déclaration de Yaoundé de 1999, cette résolution a exhorté la communauté internationale à **soutenir les efforts de conservation et de gestion durable des forêts du bassin du Congo**. Le PFBC est membre de la Commission des Nations unies pour le Développement Durable. Il représente **une plate-forme multipartite, multi-acteurs** qui permet aux organisations membres de **coopérer volontairement**, en toute **flexibilité** et de manière non contraignante.

Le partenariat est ouvert à tous **les États, organisations internationales, ONG, institutions de recherche et acteurs du secteur privé** qui sont engagés dans le bassin du Congo.

La coopération au sein du PFBC vise à soutenir la vision commune des chefs d'État d'Afrique Centrale, notamment en améliorant l'efficacité des mesures prises, y compris les appuis techniques et financiers, en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers, de la lutte contre le changement climatique et l'amélioration des conditions de vie de vie des populations dans les pays d'Afrique centrale en conformité avec le Plan de Convergence de la COMIFAC.



Les membres du partenariat s'emploient à soutenir la mise en œuvre des actions entreprises pour :

- ◆ S'attaquer aux moteurs de la déforestation, réduire la pression sur les forêts primaires ou naturellement régénérées
- ◆ Protéger la biodiversité et la faune en renforçant le nexus que constituent la conservation, la sécurité et le développement, ainsi que la transhumance
- ◆ Promouvoir la bonne gouvernance des forêts et l'utilisation durable des ressources et des terres
- ◆ Lutter contre les changements climatiques et ses effets
- ◆ Améliorer les conditions de vie des populations locales et des peuples autochtones

DÉCOUVREZ LES MEMBRES DU PFBC

Le partenariat réunit les **10 États membres de la COMIFAC, des bailleurs de fonds, des organisations internationales, des ONG, des institutions scientifiques et des représentants du secteur privé**. En avril 2020, il comptait 119 membres répartis en **sept collèges**. Le nombre de membres ne cesse de croître. Veuillez consulter notre site web pour des informations sur les modalités d'adhésion au PFBC.

Collège régional du PFBC

COMIFAC, CEEAC, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Gabon, RD Congo, Guinée Équatoriale, République du Congo, Sao Tomé et Principe, Rwanda

Collège de la société civile du PFBC

African Community Rights Network, CEFDHAC, FLAG, PR2CAC, RECEIAC, REFACOF, REPADD, REJEFAC, REPALEAC, REPAR, RERAC, ROSCEVAC, SEEC.

Collège des ONG internationales du PFBC

African Parks Network, ANI Foundation, A-GSAC, ARCUS foundation, AWF, BDA foundation, CI, ClientEarth, CUSO International, Eagle Network, FERN, Forest Peoples Programme, Jane Goodall Institute Canada, Jane Goodall Institute USA, IUCN, Laga, Nature+ ASBL, Rainforest Alliance, RAPAC, RFUK, SNV, SRAFM, TI, TNC, TRAFFIC, VSO, WCS, WRI, WWF, ZSL

Collège du secteur privé du PFBC

Groupe ALPI, ATBT - IFIA, Forest Trends, FORM International, FSC, INTERHOLCO-AG, OLAM (CIB), PEFC, Precious Woods Holding, Society of American Foresters, Earthworm Foundation, Volcanoes Safaris, WIJMA Cameroun SA, Woodbois

Collège des bailleurs de fonds du PFBC

Afrique du Sud, Allemagne, BAD, Banque mondiale, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Union européenne

Collège des institutions scientifiques et académiques du PFBC

AFORPOLIS/University of Göttingen, Biodiversity International, CIDT University of Wolverhampton, CIFOR, CIRAD, CORAF / WECARD, Drexel University(*), ICRAFT, IITA, Institut royal des Sciences naturelles-Belgique, Hasselt University (UHasselt), IRAD, IRD, IRET, UC Louvain, VLIR-UOS, Maryland University(*), RIFF-EAC, Université de Laval(*), University of California LA(*), University Wisconsin Madison (UWM)(*), Woods Hole Research Center., Gembloux Agro-Bio Tech — Université de Liège — Gembloux, Ghent University, ZIAF/University of Frankfurt

(*) Academic Consortium for the Congo Basin Forest Partnership (ACCBFP), ainsi que la University of New Orleans, University of Oregon et la University of South Florida

Collège des acteurs multilatéraux du PFBC

FAO, GRASP, GVTC, OIBT — ITTO, UNCBD, UNCCD, Global Mechanism of the UNCCD, UNCMS, UNDP, UNEP, UNFCCC, UNESCO



WWW.PFBC-CBFP.ORG



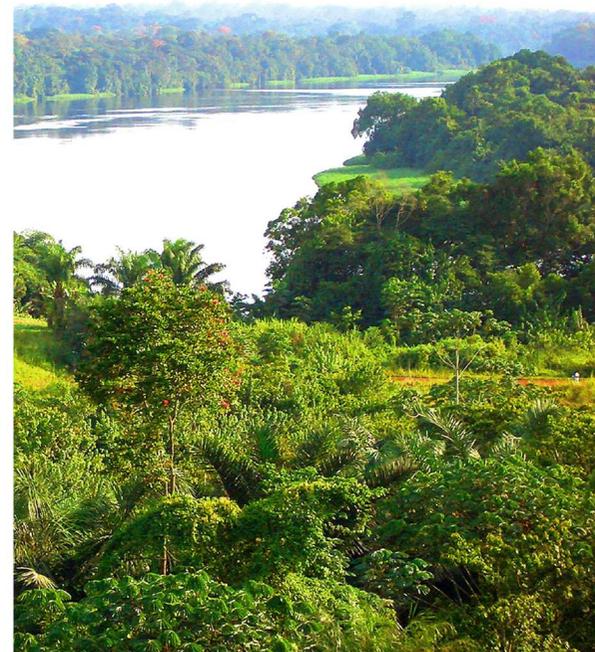
PFBC

PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

UN PARTENARIAT DURABLE



WWW.PFBC-CBFP.ORG



STRUCTURES DE GOUVERNANCE DU PFBC

En conformité avec son caractère non-contraignant et volontaire, le PFBC ne dispose pas d'une structure institutionnelle formelle. Il est doté, au contraire, d'un ensemble de structures informelles:

RÉUNION ANNUELLE DES PARTIES DU PFBC.

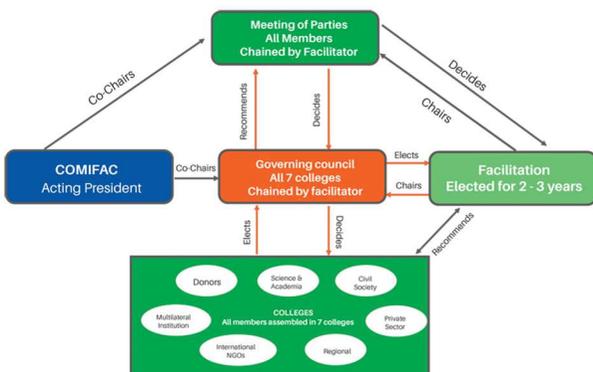
La réunion annuelle des Parties du PFBC fait office « d'Assemblée Générale » du Partenariat. Elle se tient **chaque année** dans l'un des États membres de la COMIFAC et réunit **toutes les parties prenantes du PFBC**.

LES COLLÈGES DU PFBC

Les membres du PFBC sont regroupés **au sein de sept collèges par types et par rôles d'acteurs**.

LE CONSEIL DIRECTEUR DU PFBC

Le Conseil Directeur du PFBC est constitué de deux représentants de chaque collège et est présidé par la Facilitation du PFBC.



LA FACILITATION DU PFBC

Le PFBC est piloté sur une base volontaire par l'un de ses membres, qui joue le rôle de Facilitateur dans la promotion d'un dialogue et d'une coopération efficace au sein du Partenariat. Il travaille en outre en étroite collaboration avec les États régionaux et apporte de ce fait une **nouvelle dynamique** en proposant des thèmes centraux.



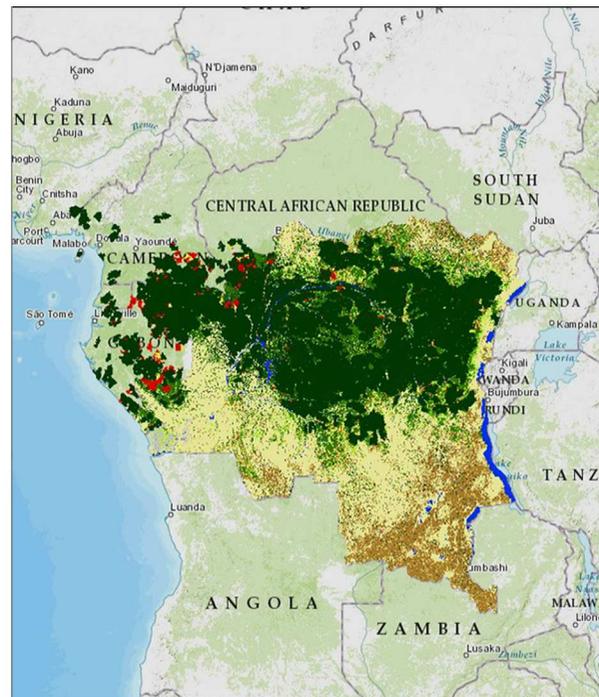
LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS DU BASSIN DU CONGO

Les écosystèmes forestiers du bassin du Congo constituent la deuxième plus grande réserve de forêts tropicales denses au monde après la forêt amazonienne. Elles couvrent une superficie de plus de 301 millions d'hectares comprenant tous les types de forêts.

Les forêts du Bassin du Congo revêtent une importance de dimension mondiale en termes de :

- ◆ Conservation de la biodiversité et de la faune sauvage exceptionnelles ;
- ◆ Stockage du carbone ainsi que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ses effets ;
- ◆ La diversité culturelle et linguistique ;
- ◆ La fourniture de services écologiques et économiques indispensables à ses populations.

Malgré la mise en place d'un vaste réseau d'aires protégées, les écosystèmes forestiers de la région sont toujours menacés, subissant aujourd'hui des pressions croissantes, dans un rythme accéléré par la perte du couvert forestier, de la biodiversité et la pauvreté des populations locales et autochtones. Ces problèmes font appel à une riposte mondiale concertée.



PLUS-VALUE DU PARTENARIAT

Ce partenariat fédère près de 120 partenaires œuvrant dans le bassin du Congo. Plus de 500 participants prennent part à sa réunion annuelle des parties. **Aucune autre initiative régionale n'est aussi hétérogène ni ne réunit autant de parties prenantes avec un nombre sans cesse croissant que le PFBC**. Des partenaires aux profils très différents **dialoguent** les uns avec les autres et travaillent sur des solutions communes, intersectorielles et durables.



Avec qui travaillons-nous ?

Le CEEAC

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) est une organisation intergouvernementale créée en 1983. Sa mission est de promouvoir et de renforcer la coopération régionale et son autonomie.

La COMIFAC

La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), Institution spécialisée de la CEEAC, est l'entité stratégique et technique pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Elle assure la mise en œuvre des conventions internationales et des initiatives de mise en valeur des forêts en Afrique centrale. Le traité de février 2005 intitulé « Traité sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique centrale » constitue le cadre juridique de la COMIFAC. Le Plan de Convergence de la COMIFAC est la plateforme qui définit les axes stratégiques et les actions prioritaires pour atteindre la vision commune des États d'Afrique Centrale pour la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

PLAN DE CONVERGENCE SOUS-RÉGIONAL

Le Plan de Convergence de la COMIFAC est le document qui définit les axes stratégiques et les actions prioritaires pour atteindre la vision commune des États d'Afrique Centrale pour la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Sa deuxième version, révisée et adoptée en juillet 2014 pour la période 2015-2025, comprend six (06) domaines d'intervention prioritaires et trois (03) domaines transversaux.